

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2015

-----

L'an deux mil quinze et le six du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Convocation : 26/06/2015

Présents : MM. Bernard BRUNET - Patrick VIGNERON – Joël GAUTHIER – Pierre COURIVAUD – Katia GENILLON – Jean-Pierre POPILLE - Carole DESCHAMPS – Nathalie GARCIA – Gontran BODESCOT.

Excusé : M. Richard CHAUVIN

Secrétaire de séance : M. Pierre COURIVAUD.

## OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juin 2015 est adopté à l'unanimité.

## I/ FINANCES

### 1) BUDGET COMMUNAL - DÉCISION MODIFICATIVE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte le virement de crédits ci-dessous, afin de permettre la régularisation du versement de la taxe de séjour à la Communauté de Communes Saône Beaujolais :

D 7398 Reversement sur autres impôts	-38.00 €	
D 673 Titres annulés (exercice antérieur)		+38.00 €

### 2) ÉGLISE – AFFECTATION DU DON DE LA PAROISSE LA TRINITÉ EN BEAUJOLAIS

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu un don de la part de la Paroisse en vue d'aider au financement des travaux de l'Église.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le montant des travaux de la tranche conditionnelle partielle relative à la réfection de la couverture de la nef et du chœur de l'Église Saint-Germain, qui s'élèvent à 235 149.26 € HT, soit 282 088.39 € TTC,

Considérant que la Paroisse La Trinité en Beaujolais, dans le cadre d'un concert donné en l'Église de LANCIÉ, a décidé de verser à la Commune de CHIROUBLES une somme de 650 € destinée à financer les travaux ci-dessus cités,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le don de la Paroisse La Trinité en Beaujolais d'un montant de 650 € destiné à financer les travaux de restauration de l'Église Saint-Germain,

DIT que ce don sera encaissé en section d'investissement du budget de la Commune.

Un courrier de remerciements sera adressé à la Paroisse La Trinité en Beaujolais.

### 2) ASSOCIATIONS

A/ DEMANDES DE SUBVENTIONS : Monsieur le Maire présente des demandes de subventions émises par des associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE une subvention aux associations :

- Gymnastique Chiroublonne = 80.00 €
- Confrérie Les Damoiselles de Chiroubles = 80.00 €
- Centre de Loisirs Chat-Pito = 80.00 €

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Communal 2015, article 6574.

B/ REMERCIEMENTS : Le Conseil Municipal prend connaissance de la lettre de remerciements de l'Association Sportive du Collège de VILLIÉ-MORGON pour l'attribution d'une subvention de 50.00 €.

## **II/ PERSONNEL**

### **1) AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Monsieur le Maire expose que le contrat à durée déterminée de Madame Catherine GENIQUET, chargée de la gestion de l'Agence Postale Communale, arrive à expiration le 06 septembre 2015. S'agissant du 6<sup>ème</sup> contrat à durée déterminée, Monsieur le Maire informe que le contrat de Madame GENIQUET sera renouvelé par décision expresse et pour une durée indéterminée. Prenant en compte sa compétence et son ancienneté dans ce poste, le Conseil Municipal accepte la rémunération de Madame GENIQUET sur la base du 3<sup>ème</sup> échelon du grade d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

### **2) ÉCOLE**

A/ DÉMISSION DE MADAME SAVOYE : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Colette SAVOYE l'informant qu'elle désire cesser ses fonctions à la date du 31 août 2015. Madame SAVOYE est chargée de l'entretien des locaux scolaires (hormis la salle d'évolution et les sanitaires sous le préau) ainsi que la garderie périscolaire du soir.

B/ REMPLACEMENT : Monsieur le Maire expose qu'il convient donc de procéder au remplacement de Madame SAVOYE à la rentrée de septembre 2015. Il rappelle que l'effectif des agents en place sur la Collectivité se compose de 3 titulaires et de 4 contractuels ; ces derniers, tous sur un emploi permanent. Il suggère de proposer ce poste à l'un des contractuels déjà en place afin de ne pas multiplier les contrats et permettre un temps de travail convenable pour l'agent, à savoir Madame Agnès GEOFFROY, qui est chargée de l'accueil et de l'entretien du gîte « Le Télégraphe ». Pour se faire, l'avis du CTP doit être sollicité, du fait d'une augmentation de temps de travail supérieur à 10 %, et après avoir recueilli le consentement de l'agent. Le temps de travail proposé pour l'entretien des locaux scolaires (hormis la salle d'évolution et les sanitaires sous le préau), la participation au temps d'activité périscolaire ainsi que la garderie périscolaire du soir, après annualisation, s'élèverait à 8.60 heures et porterait ainsi le temps de travail de Madame GEOFFROY à 18.60 heures (10 heures déjà affectées pour le gîte).

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE que soit proposé ce poste à Madame GEOFFROY ;

AUTORISE Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires à l'augmentation du temps de travail de cet agent.

Dans le cas où Madame GEOFFROY refuserait cette proposition, une offre d'emploi sera diffusée pour recruter un nouvel agent pour la mission citée ci-dessus.

C/ COMMISSION DU PERSONNEL : Monsieur le Maire propose de fixer une réunion de la Commission du Personnel ; la date du lundi 13 juillet 2015, à 20 h 00, à la Mairie est retenue.

### **III/ BÂTIMENTS**

#### **1) RÉNOVATION THERMIQUE DU BÂTIMENT DE L'ÉCOLE**

Monsieur le Maire relate l'état d'avancement du projet :

- Communiquées aujourd'hui, les analyses des prélèvements effectués n'ont relevé aucune détection de fibres d'amiantes dans les matériaux ou produits et l'absence de revêtements contenant du plomb.
- Suite à la rencontre avec les concessionnaires des réseaux :
  - \* SYDER : une demande de travaux a été faite ; 2 modèles de projecteurs installés sur les forêts sont présentés. Le modèle OptiFlood LED est retenu.
  - \* ERDF : un descriptif des travaux doit être présenté, qui permettra d'établir un devis pour les prestations demandées ;
  - \* Orange : un devis a été établi pour l'étude et le déplacement de l'entrée de pose concernant la desserte câblée, soit un coût HT 705.00 € - TTC 846.00 € ➤ Le Conseil Municipal donne un avis favorable ;
  - \* NC Numéricâble : une autorisation a été donnée pour déposer et reposer le boîtier et le câble se trouvant sur les façades du bâtiment.
- L'Architecte Antoine BERNADAL établira pour fin août 2015 le dossier de consultation des entreprises afin d'être validé à la prochaine réunion du Conseil Municipal et de lancer la procédure de marché adapté.

#### **2) LOGEMENT MÉLINAND N° 7901**

Monsieur le Maire rappelle que le logement occupé précédemment par Madame Anne LAURENT est disponible à la location depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Des publications de la vacance de cette location ont été faites sur le site « Le Bon Coin », les Communes voisines et sur une information municipale. Un dossier réceptionné est soumis à l'examen du Conseil Municipal.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la candidature de Monsieur François RENAUD et Madame Aurélie MATRAT ;
- DIT que le montant du loyer s'élève à la somme de 393.51 € par mois suite à la révision du 1<sup>er</sup> juillet 2015 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de location pour le logement avec Monsieur François RENAUD et Madame Aurélie MATRAT ; contrat qui prendra effet dès l'entrée dans les lieux.

### **IV/ VOIRIE**

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux de voirie en cours ou à venir :

- Les travaux d'encrochement à « Chatenay » étant terminés, c'est au lieu-dit « Le Fêtre » que l'entreprise EIFFAGE devrait intervenir pour le reprofilage et l'enduit de la voie communale n° 11, soit après les vendanges 2015, soit l'an prochain (reconduction des crédits alloués par la Communauté de Communes Saône-Beaujolais) avec l'Allée des Géraniums.
- Un premier passage de l'épaveuse a été réalisé sur l'ensemble des voies communales. Suivant en cela les conditions météorologiques, le second passage ne sera peut-être pas nécessaire.
- Concernant le « point à temps automatique », aucune nouvelle n'est connue à ce jour.
- Une réunion de la Commission Voirie de la CCSB est programmée ce 07 juillet 2015.

### **V/ STATION D'ÉPURATION ET RÉSEAU**

#### **1) RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2014 sur le service de l'assainissement de la Commune de CHIROUBLES établi par SUEZ Environnement, dans le cadre du contrat d'affermage. Quelques chiffres clés sont annoncés :

- 82 clients Assainissement représentant 152 habitants
- 6 489 m<sup>3</sup> facturés
- 1.08 € TTC/ jour / famille pour le prix de l'eau pour les services eau et assainissement
- 1 204 mètres linéaires de réseau
- 24 237 m<sup>3</sup> d'eaux épurés
- 16 autorisations de déversement.

Ce rapport est mis à la disposition des Conseillers qui désirent en prendre connaissance.

## **2) RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2014**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'Observatoire National des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif ;
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

## **3) POLICE DE L'EAU**

Suite à l'analyse, réalisée par le Service Police de l'Eau, des données d'auto surveillance pour l'année 2014, SUEZ Environnement a élaboré une réponse qui a été reprise par Monsieur le Maire pour justifier le volume des charges entrantes et le problème d'arrivée des eaux claires parasites.

# **V/ ORGANISMES EXTÉRIEURS**

## **1) SYDER**

A/ TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT « RUE DE LA FORGE » → « ROUTE DES BONNES » : Les travaux se poursuivent dans de bonnes conditions et dans le respect des délais. Seul problème rencontré, c'est celui de la collecte des ordures ménagères, qui n'a pas été effectué sur la « Route des Bonnes » depuis 15 jours, alors que le passage du camion était possible. Les travaux se trouvant actuellement près de la « Place de la Poste », il est conseillé d'amener les poubelles à l'intersection des RD 119 et 86 au « Bourg ».

B/ DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DE L'ENCASTRÉ DEVANT LA MAIRIE : Une proposition établie par l'entreprise SERPOLLET et s'élevant à la somme de 499.65 € HT – 599.58 € TTC, pour le remplacement de l'encastrement devant la Mairie est présenté au Conseil Municipal, qui décide de ne pas donner suite vu le coût énoncé. Il sera examiné d'autres pistes.

C/ ORGANISATION DES SERVICES DU SYDER : Monsieur MOLITOR, interlocuteur de la Commune a pris de nouvelles fonctions à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Ce sera Monsieur Sylvain CLEMENT, qui assurera la continuité des affaires en cours pour la Commune.

## **2) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT BEAUJOLAIS**

A/ TRAVAUX EN COURS : Les travaux de renouvellement du réseau d'alimentation eau potable et les branchements au Bourg depuis l'habitation BESSON Claude jusqu'à l'habitation LAPLACE Jean-Paul, sur la RD n° 119, sont achevés. L'entreprise PÉTAVIT a fait suivre les travaux au lieu-dit « Le Fêtre ».

B/ COMITÉ SYNDICAL : Monsieur Gontran BODESCOT relate les sujets évoqués lors de la dernière réunion du Comité Syndical, qui s'est tenue à ÉMERINGES, à savoir :

- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau : quelques points relevés ➤ baisse du rendement du réseau = 74.9 % (78.3 % l'an dernier) – 3171 clients – 6254 habitants desservis – 192 kms de réseau...
- Travaux programmés pour la Commune en 2016 ➤ renouvellement des conduites d'AEP aux lieux-dits « Les Prés » et aux « Martins » (Allée des Géraniums)...
- 

### **3) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS**

A/ INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE POUR LA COMPÉTENCE VOIRIE – MODALITÉS D'EXERCICE OPÉRATIONNEL - CONVENTION : Monsieur le Maire expose que, suite aux définitions des compétences de la CCSB et de l'intérêt communautaire correspondant, il y a lieu de passer entre la Commune et la CCSB, une convention relative aux voies mises à dispositions de la CCSB et permettant de fixer, dans une optique de mutualisation, le mode de répartition des tâches et de leur prise en charge financière entre la Commune et la Communauté.

Cette convention précise :

- que l'exercice de la compétence voirie sur les voies communales et les places qui en constituent des annexes, mises à disposition de la Communauté de Communes, ne comprend pas le déneigement et le balayage des voies, qui ressortent de la police du Maire. Cet exercice ne comprend pas l'éclairage public, qui constitue un élément accessoire dissociable. Toute voirie sortie de la mise à disposition d'un commun accord entre une Commune et la Communauté de Communes, ne pourra y être réintégrée qu'après une période de 5 ans, d'un commun accord et sur la base d'un état des lieux constatant l'état d'entretien normal ;
  - les conditions et modalités de mise à disposition d'agents communaux polyvalents auprès de la CCSB, ainsi que les frais assimilés (rémunérations, charges sociales, taxes, cotisations, frais médicaux, formation, missions) et les modalités relatives aux frais liés aux fournitures, au renouvellement des biens, aux matériels et matériaux utilisés et contrats de services, le tout strictement rattachés au fonctionnement du service, nécessaire pour l'exercice de la compétence voirie ;
  - en conséquence, les modalités techniques et financières de la mise à disposition du service. Ce coût de fonctionnement a été fixé à Nombre de kilomètres x 240,108 €.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- APPROUVE ladite convention ;
  - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce document et tout document afférent.

B/ GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA CCSB ET LES COMMUNES POUR LA RÉALISATION D'AUDITS ÉNERGÉTIQUES GLOBAUX : Dans le cadre de son Plan Climat Énergie Territorial, l'ancienne Communauté de Communes Beaujolais Val de Saône (ex-CCBVS) avait réalisé un Audit Énergétique Global (AEG) sur l'ensemble des bâtiments communaux et intercommunaux, sur l'éclairage public et sur le parc de véhicules de ses 11 Communes membres. En 2014, la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) a été créée et le PCET étendu, suite à la fusion de l'ex-CCBVS avec l'ancienne Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU (ex-CCRB) et la Commune de CENVES.

Afin de permettre à l'ensemble des Communes de son territoire de connaître de manière approfondie son patrimoine et de les aider à l'améliorer, la CCSB a décidé de doter les 18 Communes restantes d'un AEG. Cet AEG sera comme pour les 11 premières Communes, une aide à la décision et un outil de planification, qui permettra :

- d'identifier les potentiels de gisement d'économie d'énergie permettant de réaliser le facteur 4 (division par 4 des consommations énergétiques)
- d'évaluer le potentiel de recours aux énergies renouvelables sur ces bâtiments
- de mettre en œuvre une gestion énergétique du patrimoine communal et intercommunal
- à terme de réaliser des économies financières.

La CCSB et les 18 Communes concernées, dans le cadre d'une convention de groupement de commande, sont maîtres d'ouvrages de cet audit dont les conclusions seront présentées et rendues à l'ensemble des propriétaires et gestionnaires des bâtiments.

Le coût pour la réalisation de l'AEG pour la Commune de CHIROUBLES est estimé à 1 800 €.

Ce montage est formalisé par la signature d'une convention de groupement de commande présentée en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande pour la réalisation d'un Audit Energétique Global ;
- AUTORISE la Communauté de Communes Saône-Beaujolais à prendre la coordination du groupement ;
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais à solliciter les subventions les plus larges possibles de tout partenaire financier pour l'étude, au nom de l'ensemble des Collectivités signataires du groupement ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

## **VI/ RÉFORME TERRITORIALE**

### **1) LOI NOTre – MOTION DE SOUTIEN À L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE**

Monsieur le Maire expose que l'Association des Maires de France a décidé une journée d'action le 19 septembre prochain. Cette décision sans précédent est en résonance avec la profonde préoccupation des très nombreux Élus qui doivent faire face simultanément à une forte réduction des moyens et à un accroissement continu des charges pesant sur les Communes et les Intercommunalités ainsi qu'aux besoins des Français fragilisés par la crise économique.

Cette campagne décentralisée dans les Communes et Intercommunalités de France, avec le concours des associations départementales, vise à informer et sensibiliser directement les habitants des conséquences de la baisse brutale et inéquitable des dotations sur l'investissement et les services publics locaux.

Par cette action, l'Association des Maires de France veut également souligner la place essentielle et irremplaçable de l'institution communale dans l'exercice de la démocratie républicaine et dans la recherche de plus en plus difficile du bien vivre ensemble et de la cohésion sociale.

L'AMF a annoncé une journée nationale d'action le samedi 19 septembre 2015 et l'Association des Maires du Rhône et de la Métropole de LYON invite à soutenir cette action par la fermeture des Mairies la semaine du 14 septembre 2015.

La motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État est présentée au Conseil Municipal, qui l'adopte.

### **2) RESTRUCTURATION DES SERVICES DE LA PRÉFECTURE ET DE LA SOUS-PRÉFECTURE**

Compte tenu de l'agrandissement de l'arrondissement de VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE à 101 Communes jusqu'alors rattachées à la Préfecture, mais également dans un souci de rationalisation des services de l'État, certaines missions sont désormais exclusivement remplies par la Préfecture et d'autres sont regroupées en Sous-Préfecture de VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE. C'est le cas notamment pour les demandes de carte nationale d'identité dont la mission est effectuée par la Préfecture à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015. Ceci implique un délai d'instruction nettement supérieur

puisque'actuellement, il faut 76 jours pour un dossier de renouvellement et 96 jours pour un dossier de perte/vol ou de création contre 15 jours voire 3 semaines auparavant.

## **VII/ QUESTIONS DIVERSES**

### **1) CONSEIL D'ÉCOLE**

Monsieur le Maire rapporte les propos évoqués au dernier Conseil d'École, à savoir :

- 34 élèves sont comptabilisés pour la rentrée de septembre 2015, soit 20 dans la classe enfantine dont 9 CP et 14 dans la grande classe.
- L'année scolaire 2015 – 2016 débutera le 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour se terminer le 05 juillet 2016.
- L'activité piscine est reconduite pour le 1<sup>er</sup> semestre scolaire ; transports et bassins seront partagés avec l'École de SAINT-JEAN-D'ARDIÈRES.
- Un tableau blanc a été demandé par les enseignantes ; la commande a été passée auprès de MANUTAN.
- Il a été évoqué le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) qui peut intervenir dans toutes les Écoles des Communes de son ressort territorial. Les dépenses de fonctionnement des RASED sont réparties entre l'État (rémunération des personnels) et les Communes (fonctionnement). La Directrice de l'École se charge de demander en quoi consistent les dépenses de fonctionnement restant à la charge de la Commune.

### **2) AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Monsieur le Maire informe qu'il a été invité à assister à une réunion regroupant les Maires des Communes ayant une Agence Postale ou un Point Poste avec les directeurs de La Poste du secteur et du territoire. Ces derniers ont assuré le maintien des Agences Postales au moins jusqu'à 2020. Des points ont été évoqués quant aux prises de congés des agents, des remplacements effectués... notamment sur le fait de ne pas oublier de communiquer ces éléments aux services de La Poste. La Poste propose des formations et garantit que la Commune en sera avisée afin de motiver les agents à y participer. Ils prévoient une fin de courrier en 2030.

### **3) DIVERS**

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- De l'intervention de la fanfare « La Note Beaujolaise » au concert de la « vogue » à CHIROUBLES, le dimanche 16 août 2015.
- Du retour à son local initial du dépôt de pain, après avoir subi un rafraichissement mural. C'est Madame Émilie AUDOUAIRE qui est tenancière de celui-ci. Monsieur le Maire propose d'offrir un présent de la part de la Municipalité à Madame Maryse CHAVY, qui fait son pot de départ à la retraite, ce samedi 11 juillet 2015 ➤ un avis favorable est émis.
- Le baptême civil du petit Hugo BORREL sera célébré ce samedi 11 juillet 2015.

Mesdames Carole DESCHAMPS et Katia GENILLON montrent une ébauche du prochain bulletin municipal. Il est évoqué sa parution trop tardive dans l'année. Février – mars seraient plus propices à une distribution du bulletin municipal ➤ à retenir pour l'an prochain.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au lundi 14 septembre 2015 à 20 heures 00.

La séance est levée à 22 heures 05.





